



Faible concentration spatiale des ménages à bas niveau de vie dans l'agglomération dijonnaise

L'unité urbaine de Dijon se caractérise par une répartition plutôt égalitaire des niveaux de vie traduisant une certaine mixité sociale dans les communes de sa banlieue comme dans la ville-centre. Elle présente de faibles niveaux de concentration et de ségrégation spatiales des ménages en fonction de leurs revenus.

Aline Faure, Audrey Mirault

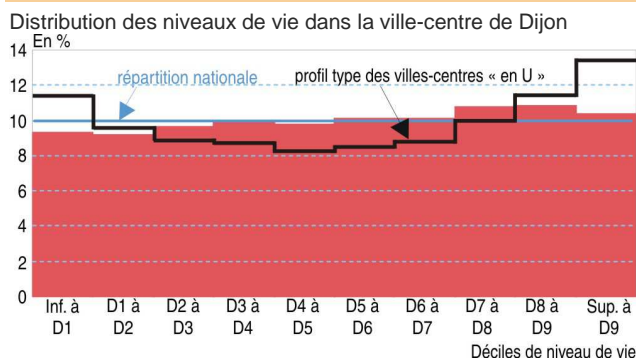
L'analyse de la distribution des niveaux de vie des ménages dans les plus grandes unités urbaines de province fait apparaître trois grands profils de villes-centres et deux profils de banlieues. Ces profils diffèrent par la façon dont les ménages à haut et bas niveaux de vie sont sur ou sous-représentés, définissant ainsi six grands groupes. Dijon appartient au profil-type des agglomérations où la banlieue est « aisée » et la ville-centre qualifiée de profil « en U », correspondant à une plus grande fréquence des niveaux de vie extrêmes par rapport au niveau national (cf. « *Pour en savoir plus* »). Lyon, Nantes, Rennes ou encore Bordeaux, font partie du même ensemble que le pôle urbain de Dijon.

La répartition des niveaux de vie dans la ville-centre de Dijon s'écarte toutefois du profil type de son groupe en présentant une distribution plus égalitaire que véritablement « en U » (figure 1). Les ménages à bas revenus sont sous-représentés, contrairement aux villes-centres classées dans le même groupe (respectivement 18 % et 23 %).

Dans l'agglomération dijonnaise, les quartiers de la politique de la ville sont présents à la fois dans la ville-centre et dans la banlieue, de telle sorte que les profils de distribution des revenus entre les deux composantes de l'unité urbaine sont proches (figure 2). Les bas niveaux de vie représentent 16 % des ménages dans la banlieue dijonnaise, les hauts niveaux de vie 21 %. Parmi l'ensemble des banlieues « aisées », elle affiche ainsi un profil plutôt équilibré, malgré une composition hétérogène entre des communes « aisées » (Daix, Fontaine-lès-Dijon) et des communes qui le sont moins (Chenôve, Longvic, Quétigny).

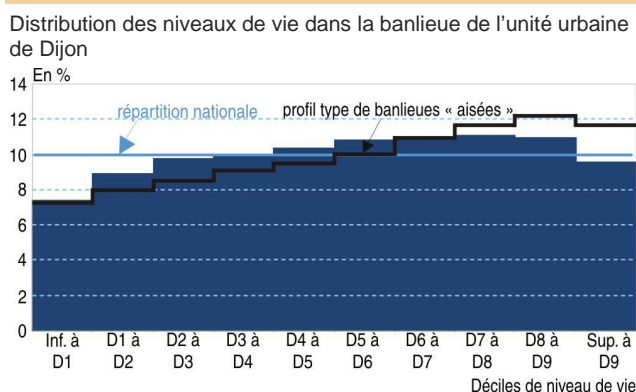
La localisation résidentielle des ménages, subie ou choisie, est liée en partie aux politiques d'aménagement, notamment en matière de logement, qui favorisent plus ou moins la mixité sociale.

1 Dijon : la distribution des niveaux de vie est proche de celle observée au niveau national



Champ : France métropolitaine, ménages fiscaux dont le revenu déclaré est positif ou nul
Source : Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, Filosofi 2012

2 Le profil de distribution des revenus diffère peu entre la banlieue et la ville-centre



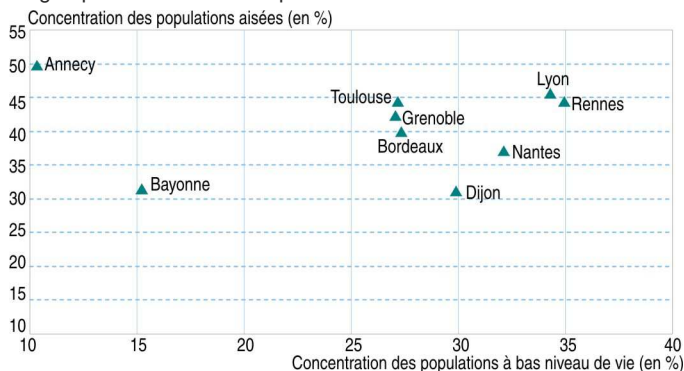
Champ : France métropolitaine, ménages fiscaux dont le revenu déclaré est positif ou nul
Source : Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, Filosofi 2012

La concentration spatiale des bas ou hauts revenus et leur degré de ségrégation résidentielle (cf. *définitions*) complètent l'approche par profil pour comprendre les différences entre les agglomérations.

L'agglomération dijonnaise fait partie des 10 unités urbaines étudiées présentant la plus faible concentration spatiale des ménages à bas niveau de vie, même si au sein de son groupe cette concentration apparaît relativement élevée (figure 3). Ces ménages sont moins fréquemment présents qu'au niveau national et sont davantage répartis sur l'ensemble du territoire de l'unité urbaine. Le pôle urbain de Dijon s'écarte aussi du profil de son groupe pour la concentration spatiale des ménages à haut niveau de vie : 31 % d'entre eux vivent dans des quartiers où ce type de population est particulièrement présent comme à Daix, Fontaine-lès-Dijon ou encore dans les quartiers de la Montagne à Dijon. C'est quinze points de moins qu'à Lyon ou à Toulouse par exemple.

3 Faible concentration spatiale des ménages selon le niveau de vie

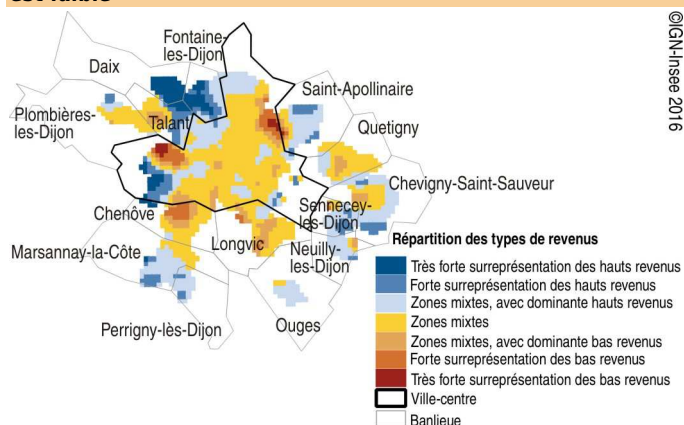
Concentration des hauts et bas niveaux de vie dans les agglomérations du groupe « villes-centres à profil en U et banlieue aisée »



Champ : France métropolitaine, ménages fiscaux dont le revenu déclaré est positif ou nul
Source : Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, Filosofi 2012

Dans l'unité urbaine de Dijon, la faible concentration spatiale des populations va de pair avec un niveau de ségrégation résidentielle parmi les plus bas des agglomérations étudiées (44^e rang). Au sein du pôle urbain, ce dernier est toutefois légèrement plus important dans la banlieue que dans la ville-centre, davantage composée de zones mixtes (figure 4).

4 Dijon, une des agglomérations où la ségrégation spatiale est faible



Champ : France métropolitaine, ménages fiscaux dont le revenu déclaré est positif ou nul
Source : Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, Filosofi 2012

Insee Bourgogne-Franche-Comté
8 rue Louis Garnier
25020 Besançon

Directeur de la publication :
Patrick Pétour

Rédacteur en chef :
Martine Azouguagh

ISSN : en cours

© Insee 2016

Pour en savoir plus :

- JM. Floch, Disparités de revenus et ségrégation dans les grands pôles urbains in « Les revenus et le patrimoine des ménages », Insee Références, édition 2016
- C. Lecrenais, M. Léger, « Emploi, jeunes, logements en Bourgogne : les difficultés concernent d'abord les quartiers politiques de la ville », Insee Bourgogne Dimension n°200, mai 2014
- A. Faure, A. Mirault, « Un haut degré de ségrégation résidentielle dans l'agglomération de Besançon », Insee Flash Bourgogne-Franche-Comté n°9, juin 2016
- A. Faure, A. Mirault, « Agglomération de Montbéliard : les ménages à bas revenus concentrés dans les quartiers de la politique de la ville », Insee Flash Bourgogne-Franche-Comté n°11, juin 2016

Source et définitions

Le **fichier localisé social et fiscal** (Filosofi) de 2012 est issu du rapprochement des données fiscales exhaustives (déclaration de revenus des personnes physiques, taxe d'habitation et fichier d'imposition des personnes physiques) et des données sur les prestations sociales. Ces informations permettent de reconstituer un revenu déclaré (avant impôt) et un revenu disponible (après impôt et y compris prestations sociales) à des niveaux locaux fins.

Le **revenu disponible** d'un ménage comprend les revenus d'activité (nets des cotisations sociales), les revenus du patrimoine, les transferts en provenance d'autres ménages et les prestations sociales (y compris les pensions de retraite et les indemnités de chômage), nets des impôts directs. Le **niveau de vie** est égal au revenu disponible du ménage divisé par le nombre d'unités de consommation (UC). Les unités de consommation sont généralement calculées selon l'échelle d'équivalence dite de l'OCDE modifiée qui attribue 1 UC au premier adulte du ménage, 0,5 UC aux autres personnes de 14 ans ou plus et 0,3 UC aux enfants de moins de 14 ans.

Les **déciles de niveaux de vie** (D1 à D9) sont les valeurs qui partagent la distribution des niveaux de vie en 10 sous-populations d'effectifs égaux. Le 1^{er} décile (resp. 9^e décile) est le seuil en-dessous (resp. au-dessus) duquel se situent les 10 % des ménages ayant le plus faible (resp. haut) niveau de vie.

Dans cette étude, un ménage à **bas niveau de vie** (ou **bas revenus**) dispose d'un niveau de vie inférieur au seuil du 2^e décile national et un ménage à **haut niveau de vie** (ou **hauts revenus**) dispose d'un niveau de vie supérieur au seuil du 8^e décile national. Au niveau national, ces types de ménages regroupent chacun, par définition, 20 % des ménages.

Une **unité urbaine** (ou **agglomération** ou **pôle urbain**) est une commune ou un ensemble de communes présentant une zone de bâti continu (pas de coupure de plus de 200 mètres entre deux constructions) qui compte au moins 2 000 habitants. Lorsqu'une unité urbaine est constituée de plusieurs communes, les communes qui la composent sont soit **ville-centre**, soit **banlieue**. Si une commune représente plus de 50 % de la population de l'unité urbaine, elle est la seule ville-centre. Sinon, toutes les communes qui ont une population supérieure à 50 % de celle de la commune la plus peuplée, ainsi que cette dernière, sont villes-centres. Les communes urbaines qui ne sont pas villes-centres constituent la banlieue de l'unité urbaine. L'étude est centrée sur les 52 unités urbaines de province de plus de 100 000 habitants. L'unité urbaine de Paris est traitée à part.

L'**unité urbaine de Dijon** compte 238 600 habitants en 2012. Elle est composée d'une commune ville-centre (Dijon) et de quatorze communes de banlieue (Chenôve, Chevigny-Saint-Sauveur, Daix, Fontaine-lès-Dijon, Longvic, Marsannay-la-Côte, Neuilly-lès-Dijon, Ouges, Perrigny-lès-Dijon, Plombières-lès-Dijon, Quetigny, Saint-Apollinaire, Sennecey-lès-Dijon, Talant).

La **concentration** des populations à bas niveaux de vie est le rapport entre le nombre d'habitants à bas niveau de vie vivant dans les espaces (carreaux de 200 mètres de côté) de l'unité urbaine où leur part est supérieure à 40 %, et l'ensemble des habitants à bas niveau de vie de l'unité urbaine. La concentration se définit de façon identique pour la population à haut niveau de vie.

La **ségrégation résidentielle** mesure ici la différence dans la spatialisation des populations selon leur niveau de vie. Si la distribution des niveaux de vie constatée dans l'unité urbaine est identique dans tous les sous-espaces (carreaux de 200 mètres de côté), alors la ségrégation est nulle. Elle serait maximale si dans chaque sous-espace un seul type de population était présent (« entre-soi » maximal).

